

Alliance

AUTORITÉS LOCALES
SOCIÉTÉ CIVILE POUR UNE
AUTRE GOUVERNANCE DES

Migrations

PANORAMAS DES ALLIANCES ENTRE AUTORITÉS LOCALES ET SOCIÉTÉ CIVILE : VERS UN SOCLE COMMUN DES TERRITOIRES

L'Alliance Migrations est un projet fondé et animé par :



OCU
ORGANISATION
POUR UNE CITOYENNETÉ
UNIVERSELLE



ANVITA
ASSOCIATION NATIONALE
DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS



Pour un accueil inconditionnel et une citoyenneté universelle

Vers un socle commun des territoires

« L'Alliance Migrations », alliance entre autorités locales et sociétés civiles pour une autre gouvernance des Migrations, est une dynamique portée par l'Association Nationale des Villes et territoires Accueillants-ANVITA et l'Organisation pour une Citoyenneté Universelle-O.C.U. (composée d'Emmaüs International, du CCFD-Terre Solidaire, du Mouvement Utopia et du réseau latino-américain Espacio Sin Fronteras). L'Alliance Migrations s'inscrit à une échelle française, européenne et internationale et vise à encourager et mettre en valeur les alternatives concrètes portées par les autorités locales en lien avec la société civile en matière d'accueil digne, de citoyenneté et de respect des droits fondamentaux.

L'Alliance Migrations souhaite tisser un fil rouge entre ces territoires inspirants à travers un label visant 4 objectifs principaux :

- ∂ **La mise en avant des politiques alternatives portées par les territoires**
- ∂ **La démultiplication de bonnes pratiques et la coopération entre territoires**
- ∂ **L'ancrage terrain du projet de l'Alliance : la preuve par l'action !**
- ∂ **A terme, le portage d'un plaidoyer commun pour une autre gouvernance des migrations**

Ce projet a été initié dans 5 villes pilotes : Lisbonne, Barcelone, Palerme, Grenoble et Montreuil où des volontaires ont pris part aux actions portées par les acteurs locaux et fait un travail d'analyse permettant de construire un panorama des enjeux de chaque ville et des pratiques inspirantes mises en œuvre.

Une présentation de ces travaux s'est tenue le 17 mars 2021, ouvrant le dialogue entre des représentant-es des autorités locales et des organisations de société civile impliquées dans le projet. Au-delà des différentes réalités locales, ce dialogue a permis d'aboutir à l'affirmation d'un socle commun des engagements des acteurs locaux sur lequel fonder un projet alternatif en matière de politiques migratoires.

Ce document illustre à travers des exemples concrets de dispositifs mis en œuvre dans chacune des villes les 3 piliers qui structurent ce socle commun :

- **Promouvoir une vision des migrations fondée sur l'interculturalité pour la reconnaissance des droits de tous.tes**
- **Favoriser l'accès universel aux droits : un travail de collaboration transversale et pérenne entre acteurs locaux**
- **Rendre possible la participation politique et l'exercice de la citoyenneté des résident.es étranger.es**

Les exemples mis en avant nous permettent de faire ressortir des points d'attention et des recommandations, autant de perspectives de chantiers communs pour renforcer nos pratiques. Notre objectif commun vise un changement de cap local et global pour sortir de l'impasse dramatique dans laquelle nous enferment les politiques actuelles de non-accueil.

Contexte : des acteurs locaux engagés pour une politique alternative des migrations

La relation entre une ville et sa réalité migratoire est complexe et dépend de plusieurs facteurs. Ainsi, Barcelone, Grenoble, Lisbonne, Montreuil et Palerme, diffèrent du point de vue du positionnement géographique ainsi que du contexte institutionnel, politique et géopolitique dans lequel elles s'inscrivent. Palerme et Grenoble sont deux « villes-frontières » marquées historiquement à la fois par l'arrivée, le passage et l'installation de différentes populations exilées. Palerme a également la particularité de constituer encore aujourd'hui, une terre d'émigration pour les palermitains. Montreuil connaît, en raison de sa proximité avec la capitale française et de son histoire industrielle, l'ancrage de différents réseaux migratoires. Lisbonne et Barcelone sont deux grandes villes marquées notamment par une immigration postcoloniale récente.

Au-delà de ces différences, ces territoires ont constitué le point de départ du label car ils s'illustrent tous par l'organisation des acteurs locaux de société civile et par la démarche engagée des autorités locales. D'une part, on observe la présence d'un tissu citoyen et associatif hétérogène engagé sur la question migratoire, composé notamment d'associations issues de l'immigration, associations de solidarité et comités de soutien, syndicats, (etc.). D'autre part, ces 5 municipalités ont, à plusieurs reprises, adopté une position engagée pour la reconnaissance des droits des personnes migrantes face aux politiques migratoires attentatoires aux droits fondamentaux de leurs États (Italie, Espagne, France, en particulier).

Par exemple, en 2015 la municipalité de **Palerme** a adopté la Charte de Palerme, un document, souscrit par plusieurs acteurs institutionnels, académiques et associatifs, pour montrer une position alternative à celle du gouvernement italien d'alors, et défendre ainsi la liberté de circulation et d'installation des personnes migrantes. En 2018, la ville de Palerme s'oppose et décide de ne pas appliquer le décret Salvini qui interdisait aux demandeurs de protection internationale d'être inscrits à l'état civil, en limitant ainsi l'accès à leurs droits.

Barcelone s'est déclaré ville-refuge en 2015 et a prononcé son désaccord avec le gouvernement espagnol concernant sa politique migratoire. Elle a montré sa volonté de recevoir des personnes migrantes à travers la mise en place de plusieurs programmes et politiques pour l'accueil et l'intégration. Elle s'est aussi inscrite dans plusieurs réseaux de villes tels que le réseau des villes refuges, le réseau de villes interculturelles etc.

La posture de la Ville de **Montreuil** face aux logiques étatiques se joue concrètement dans le soutien juridique et politique à des résident·es en demande de papiers ou par l'engagement d'élus·es dans une campagne nationale pour la régularisation inconditionnelle par exemple.

Le maire de **Grenoble** s'est prononcé contre la politique migratoire française ainsi que contre sa chasse aux migrant·es et aux citoyen·nes solidaires par le recours au « délit de solidarité ». Ainsi, il s'est notamment proclamé "Délinquant solidaire" et a remis en 2018 la médaille de la Ville à Cédric Herroux, militant pour les droits des migrant·es relaxé de toute charge en dépit d'un acharnement juridique de l'État français à son encontre.

La municipalité de **Lisbonne** revendique son ancrage interculturel et s'inscrit dans la continuité d'un État plus réceptif à l'accueil des migrant·es, et de proximité avec les associations locales. Elle met en place des plans destinés à améliorer l'accueil et l'intégration des personnes migrantes et réfugiées.

Ces prises de position engagées des Villes ont permis de nouer des alliances, de faire réagir d'autres villes, de construire un contre-discours pour promouvoir des politiques d'accueil digne et de solidarité. Ces 5 territoires se caractérisent donc par la vivacité de leur tissu associatif engagé dans un accueil digne des migrant.es et l'accès à leurs droits fondamentaux, et un engagement politique des élus locaux pour ces mêmes objectifs.

Dans ce contexte, les travaux de recherche des volontaires ont permis de mettre en lumière des exemples de pratiques de cette alliance « autorité locale-société civile » pour chacun des trois piliers du socle commun, sélectionnés selon l'effectivité de leur mise en œuvre et leur reproductibilité dans d'autres villes.

Mémoire collective et lutte contre les discriminations

Le premier pilier du socle commun repose sur un travail des autorités locales en lien avec les acteurs de société civile pour repenser collectivement et faire vivre au sein de la population et des différents corps de la ville une vision d'un vivre ensemble qui s'inscrit dans l'interculturalité et la solidarité.

D'après leurs observations sur le terrain et suivant une volonté de mettre en avant des pratiques pérennes, les volontaires ont montré que cette approche se concrétise à la fois par un travail d'historicisation et de construction d'une mémoire collective autour des migrations, illustré par les exemples de Lisbonne et Grenoble et par des initiatives qui visent à promouvoir l'interculturalité et à lutter contre les discriminations comme le plan interculturel et le réseau anti-rumeur mis en place par la Ville de Barcelone.

Travailler sur l'histoire et la mémoire collective

Lisbonne : Le territoire lisboète reste aujourd'hui marqué par de nombreux monuments et références glorifiant le Portugal des « grandes découvertes » et de l'Empire colonial qui contrastent avec le manque d'espaces visibilisant et questionnant le passé esclavagiste et colonial du Portugal et ses legs dans la société actuelle. C'est ce constat qui a poussé une association lisboète d'afro-descendant.es (Djass) à proposer au vote citoyen, à travers le budget participatif, la construction d'un mémorial en hommage aux personnes victimes de l'esclavage. Ce mémorial, qui sera inauguré en 2021, symbolise un exemple réussi de collaboration entre les autorités locales et la société civile (l'association Djass, militant.es et chercheur.euses sur les questions postcoloniales) dans la concrétisation du projet, pour aider à la conception du mémorial, et proposer l'élection de l'artiste en charge de sa réalisation par les résident.es. Par ailleurs, le projet a été porté plus loin que prévu initialement puisque l'assemblée municipale a voté en 2019 l'augmentation de la dotation du projet afin de créer un centre interprétatif associé (petit musée qui explique la démarche). Réalisé par l'artiste angolais Kiluanji Kia Henda, le mémorial sera situé sur la place José Saramago, symboliquement à l'endroit où avait lieu le commerce des esclaves. Le mémorial, représentant une plantation, va occuper un large espace pouvant être investi par les habitant.es comme lieu de rencontre et de célébration au cœur de la ville (avoisinant la place du commerce).

Grenoble : Dans le but de construire une narration alternative à un récit national et européen hostile aux migrations, la ville de Grenoble collabore et organise avec des associations, des artistes, des chercheurs divers événements culturels et intellectuels (expositions, tables rondes, débats, festival, rencontres, colloques...) autour du thème des migrations. La Ville essaie d'insérer ces initiatives dans des grands événements publics locaux, mais aussi de produire des outils de sensibilisation et de diffusion liés aux migrations. Grenoble travaille également à la valorisation de son histoire en tant que territoire

d'immigration en s'appuyant sur la richesse de son tissu associatif et sur l'engagement citoyen de ses résident-es exilé-es. Ainsi, en 2013, à l'occasion de la commémoration des 40 ans du coup d'État de Pinochet, où Grenoble fut la deuxième ville d'accueil de la communauté d'exilé.es chilien.nes, un véritable travail de collaboration avec le Musée de la Résistance et de la déportation de l'Isère, de l'association Repérages et de résident.es exilé.es chilien.nes a été mis en place pour cet évènement. Cette collaboration a abouti à la réalisation d'un documentaire « Exilios chilenos, exil chiliens 40 ans après le coup d'État militaire », à la création d'une exposition dans le Musée de la résistance et de la déportation, et à l'organisation de divers événements commémoratifs. De plus, la Ville travaille à un projet commémoratif de toute son histoire migratoire via le projet d'un musée des Migrations, qui verra le jour avant 2025.

Ces deux exemples nous montrent l'importance d'un travail de mémoire co-construit par les autorités locales et les acteurs de société civile pour porter un contre-récit qui inclus l'histoire de tou·tes les résident-es en particulier des représentant.es de populations opprimées, racisées ou colonisées, pour revendiquer la fierté d'un territoire construit grâce à son histoire migratoire, et affirmer une citoyenneté locale qui s'émancipe de la nationalité et s'inscrit dans un projet humaniste et nécessairement international.

Promouvoir l'interculturalité et lutter contre les discriminations

Barcelone : le conseil municipal de Barcelone a prononcé son engagement en faveur de l'interculturalité à travers la création du premier plan interculturel de Barcelone en 2010. L'objectif de ce plan était de définir un cadre stratégique pour intégrer la perspective interculturelle dans les politiques municipales. Aujourd'hui, la réalité de la ville a changé et c'est pourquoi le nouveau plan interculturel 2021-2030 veut refléter et s'adapter aux besoins actuels. La mairie de Barcelone a donc entamé un processus de révision et de mise à jour pour préciser les lignes stratégiques dans l'avenir des politiques interculturelles de la ville. Une des phases du processus a été l'élaboration d'un diagnostic à travers une réflexion commune menée entre les différents pans de la politique municipale, mais aussi, avec la société civile, dans le but d'identifier les principaux défis et priorités pour ce nouveau plan. De cette manière, les différentes contributions ont permis d'élargir le diagnostic, de mettre en évidence les limites et les défis, les bonnes pratiques et les améliorations et de mettre sur la table des propositions concrètes pour l'application de la perspective interculturelle à Barcelone.

Ce nouveau plan a quatre objectifs stratégiques :

- Créer et favoriser des espaces pour encourager le dialogue et les relations interculturelles,
- Sensibiliser et faire connaître la diversité culturelle présente dans la ville,
- Générer des opportunités pour la construction de projets et d'actions interculturels
- Développer des plans d'action dans les différentes sphères municipales.

Une des mesures du plan est de prévoir des heures de formation à l'interculturalité à destination des entités, des associations et des différentes sphères municipales pour permettre une transversalité dans les politiques.

La ville développe également un "programme anti-rumeurs", inclus dans ce plan, qui vise à construire un contre-récit aux rumeurs sur les personnes migrantes et à générer un discours positif sur la diversité. La municipalité et le réseau anti-rumeur organisent ainsi des campagnes de sensibilisation et de communication pour mettre fin aux perceptions erronées sur les personnes migrantes. Des ateliers sont proposés pour former des « agents anti-rumeur » dans la ville et ainsi permettre au quotidien, que des témoins d'attitudes discriminatoires puissent intervenir. Cet outil de formation a vocation à être utilisé dans

tous les milieux professionnels, dans l'administration publique, les ONG et associations, ou encore, les entreprises.

L'approche interculturelle permet de proposer des politiques publiques plus globales de diversité culturelle et non plus seulement d'accueil, puisqu'elle permet d'intégrer et d'incorporer, en plus des populations migrantes, les personnes nées dans la ville mais s'étant construites aussi autour d'autres contextes culturels, comme les enfants d'immigrés et les diversités historiques des peuples minorisés comme le peuple gitan par exemple.

POINTS D'ATTENTION ET RECOMMANDATIONS

- **Reconstruire le récit migratoire dans une perspective antiraciste, solidaire, décoloniale et internationale : promouvoir des cycles de rencontres et débats dans les écoles, universités, services municipaux afin d'apporter des connaissances et saisir la complexité de l'histoire des migrations et des enjeux actuels ;**
- **Face aux alternances politiques, un travail d'historicisation et de mémoire est nécessaire, afin de généraliser une approche interculturelle et inclusive de l'accès aux droits ;**
- **Pour pérenniser ces politiques, il est important d'établir un dialogue avec la société civile et les organismes de la ville tels que des bibliothèques et musées, mais aussi, de travailler au niveau interne de la municipalité en trouvant des consensus politiques avec les différents partis par exemple.**

Favoriser l'accès universel aux droits

Défendre l'accès aux droits de toutes les personnes habitant la ville et notamment des plus exclues que sont souvent les exilé-es, appelle à une mise en commun de l'action des différents pans de la politique de la ville et des acteurs de terrain institutionnels ou de société civile. Plusieurs dynamiques de coordination et de collaboration entre acteurs locaux s'inscrivent dans cette perspective, notamment à travers des partenariats entre Ville et associations, grâce à des espaces partagés, des plateformes d'orientation numérique, mais aussi à travers une approche holistique pour l'accompagnement à l'autonomie.

Ces initiatives multi-acteurs permettent de répondre à deux exigences d'une politique migratoire alternative : mettre en œuvre des solutions adaptées à la réalité et aux besoins des personnes concernées dans un esprit d'autonomisation d'une part et, d'autre part, mettre en œuvre des actions coordonnées et durables.

Coordination/collaboration entre acteurs locaux

Montreuil : des espaces comme le Point d'accès aux droits (PAD) et les centres sociaux municipaux et associatifs implantés dans les différents secteurs de la ville représentent des espaces d'accueil et d'orientation ouverts à chacun.e et favorisant des complémentarités entre les services municipaux et les associations, pour certaines engagées de longue date en faveur de l'autonomie des personnes migrantes et le lien social. Depuis 2011, la Ville cherche à renforcer cette dynamique par un travail de coordination d'ateliers linguistiques et de permanences d'écrivains publics.

À la suite d'un diagnostic territorial en 2009-2010, le service Intégration de la ville a mis en place une coordination sociolinguistique pour mettre en réseau les centres sociaux et une dizaine d'associations engagées dans l'accompagnement à l'alphabétisation et l'apprentissage du FLE, du niveau infra A1.1 au B1. La coordination permet à l'ensemble des intervenant-es de bénéficier de ressources et de formations communes (suivant une méthode d'apprentissage contextualisée), et favorise les temps d'échanges de pratiques. Elle permet de connaître les autres structures et ainsi d'orienter les personnes quand on ne peut répondre soi-même à la demande. Enfin, différentes activités sont mises en place dans le cadre de la coordination : visites culturelles, projections de films, découverte des bibliothèques de la ville, interventions sur le rôle du Planning familial, formations aux gestes de premiers secours, ou encore ateliers dans le cadre d'événements nationaux tels que la semaine contre le racisme. D'ailleurs, les bibliothèques de Montreuil se sont à leur tour engagées avec la mise en place d'ateliers de conversation deux fois par mois, ouverts à tou-tes, pour la pratique du français. Un tel cadre permet d'une part des sociabilités entre personnes d'origines diverses, des liens d'interconnaissance et de confiance avec des personnes parfois très isolées. D'autre part, il permet à des personnes qui pouvaient en être jusque-là éloignées de se familiariser avec différents services de la ville. Enfin, si elle n'équivaut pas à un certificat de formation, l'attestation de parcours délivrée par le maire lors d'une cérémonie à l'Hôtel de Ville permet une reconnaissance symbolique et une valorisation, par l'autorité locale, des efforts entrepris.

En 2008, la prise de conscience du problème du nonaccès aux droits incite la Ville à ouvrir des permanences d'écrivains publics professionnelles dans les antennes de vie, en lien avec l'association Ism Interprétariat. En 2012, un poste est créé à la Ville pour recruter des écrivains publics bénévoles afin de renforcer et animer un réseau de permanences sur l'ensemble du territoire communal, avec là encore des partenariats entre Ville, centres sociaux et associations. Elle repose depuis 2017 sur une « Charte des écrivains publics de Montreuil » qui souligne la gratuité du service, la déontologie, l'engagement dans un réseau avec des réunions de coordination, des échanges d'expérience, etc. L'accueil inconditionnel et global est le principe clé de ces permanences, qui reçoivent environ 3000 personnes par an (à l'été 2019, le réseau comptait 57 bénévoles sur 41 permanences).

Le travail de coordination permet de diversifier ces différents accompagnements pour s'adapter aux besoins et les pérenniser.

Grenoble : En 2017, à l'issue d'un diagnostic sur l'état de l'accès aux droits à Grenoble, la Ville a élaboré un « plan d'action grenoblois pour l'accès aux droits et contre le non recours ». Ce plan a notamment permis de mettre en place des initiatives pour les résident.es étranger.es de la ville et la création de dispositifs favorisant l'accès aux droits, tous partageant une logique partenariale avec la société civile. La caravane des droits est un équipement municipal mobile qui propose un temps de convivialité et d'information des habitant.es sur leurs droits sociaux, avec une logique d'ancrage dans le quartier pour rediriger les personnes vers les services municipaux et associations adéquates. Aussi, la Cellule de veille « jeunes majeurs » et la « Coordination errance » sont deux projets qui ont le même principe mais qui visent des publics différents : le principe est la réunion de tous les acteurs institutionnels et associatifs pertinents sur un public pour débloquer des situations particulièrement complexes. Enfin, l'équipe juridique mobile est un dispositif ayant pour objectif de contribuer à rendre effectif le Droit Au Logement Opposable et le Droit A l'Hébergement Opposable, avec un travail de collaboration et de formation envers les associations pour les inciter à utiliser les recours liés à ces deux droits.

Lisbonne : Le plan municipal d'intégration des migrant.es de Lisbonne (PMIML) est un plan biennuel existant depuis 2015, financé au niveau européen (actuel FAMI) et visant à améliorer les réponses locales en termes d'accueil, d'intégration et de participation des personnes migrantes, et de promotion de l'interculturalité. Bien que sous la responsabilité du département des droits sociaux, il a un caractère transversal, touchant les domaines tels que le logement, l'éducation, la santé, le marché du travail, la

formation, la citoyenneté, les discriminations, etc. Le PMIML se caractérise également par sa dimension collaborative. Lors de la réalisation du diagnostic de la ville, préalable à l'élaboration du plan, les associations locales et personnes migrantes sont invitées à participer afin de mieux connaître les situations vécues et formuler des réponses concrètes à inclure dans le plan. La dimension collaborative s'illustre aussi lors de la mise en œuvre des mesures, puisqu'une grande partie des projets est réalisée par les associations d'immigré.es et les autres associations locales, permettant une meilleure proximité et inclusion des personnes migrantes.

Bien que les exigences européennes et les ressources limitées en termes humain et financier aient entravé la concrétisation des ambitions des deux premiers plans, la nouvelle équipe en charge du troisième plan a pris plusieurs dispositions destinées à assurer une meilleure exécution, en renforçant la participation des associations locales à la rédaction et l'accompagnement du plan, et en réduisant le nombre de mesures.

Un accompagnement global vers l'autonomie

Certaines initiatives alternatives vont jusqu'à réfléchir à un accompagnement multi-acteurs pour l'autonomisation des personnes, en l'occurrence, des mineur.es étranger.es non accompagnés.es. C'est le cas à Palerme mais aussi à Montreuil pour des familles roms. Il s'agit de projets qui se détachent d'une approche de secours et d'assistance pour adopter une approche holistique de la question qui vise à leur redonner l'autonomie.

Palerme : Les mineur.es étranger.es non accompagnés.es qui débarquent sur les côtes italiennes sont très nombreux.euses et beaucoup parmi eux se concentrent dans la région Sicile. En outre, la situation se complexifie puisque, une fois devenus majeur.es, ils sortent du système d'accueil national, et sont considérés comme autonomes. Il n'y a donc aucune prise en compte de la nature transitionnelle du passage à l'âge adulte. Plusieurs projets portés par plusieurs acteurs tentent d'apporter une réponse à cette importante problématique. Tout d'abord, la tutelle volontaire citoyenne des mineur.es (qui a pris la place de la tutelle institutionnelle) et qui est l'expression d'un véritable processus de citoyenneté active. Palerme, avec le garant pour l'enfance et l'adolescence de la ville, a mis en place un système de formation des tuteur.rices volontaires afin de préparer la rencontre et de faciliter la construction d'un lien entre le ou la mineur.e et le ou la tuteur.rice. Cette expérience de Palerme a contribué à l'élaboration de la loi nationale ZAMPA en 2017, qui encadre ce type de dispositif.

Les projets « Harraga » et « Saama » sont deux autres initiatives sur le même sujet, co-construites par neuf acteurs institutionnels et associatifs et par un groupe de mineur.es étranger.es. Il y a une première phase d'analyse et d'identification des principaux problèmes rencontrés par les mineur.es, rendue possible également par la mise en commun des compétences de chaque acteur. Ensuite, les projets gravitent autour de trois dimensions :

- L'accès au logement (en particulier pour les « néo-majeur.es » qui sortent du système d'accueil) à travers la mise à disposition de quelques appartements par l'oratoire de Santa Chiara ;
- L'accès au travail à travers des conventions de stage
- Et la création des dossiers numériques à accès différentiel, pour faciliter le dialogue entre les acteurs qui gravitent autour des mineurs.

Montreuil : L'histoire de Montreuil est marquée par l'installation de populations roms, particulièrement marginalisées. Des groupes de familles roms en errance sont soutenus par des comités citoyens, mais leur présence dans certains quartiers peut également susciter des tensions. Depuis quelques années, la Ville s'est engagée pour favoriser leur insertion. Entre 2009 et 2014, un ambitieux projet de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) permet d'accompagner une centaine de familles roms de

Roumanie installées depuis dix ans à Montreuil, sur la base d'un cofinancement État-collectivités locales, d'un travail avec des associations et des travailleurs sociaux. Installées sur différents terrains, les familles ont pu être soutenues dans leurs démarches d'insertion : domiciliation au CCAS, scolarisation, ouverture de droits à l'AME, etc., jusqu'à un relogement plus ou moins pérenne.

Au cœur de notre projet, ces exemples de dynamiques de partenariat entre les acteurs associatifs et institutionnels nous montrent qu'elles sont essentielles pour agir sur l'ensemble des freins à l'autonomie de publics éloignés du droit commun et rendre les dispositifs d'accès aux droits plus cohérents avec la réalité des personnes et du territoire et ainsi plus efficaces et pérennes.

POINTS D'ATTENTION ET RECOMMANDATIONS

- Renforcer les espaces d'accès aux droits notamment pour les personnes en situation administratives irrégulières souvent mises dans l'angle mort du droit ;
- Multiplier les espaces d'accès à l'information (création de plateformes numériques...) et aux outils numériques pour favoriser les démarches d'accès aux droits ;
- Travailler à l'inclusivité des espaces d'accès aux droits par la prise en compte du genre, de l'âge, de la langue, de la mobilité des personnes (informations disponibles en plusieurs langues, possibilité d'accueillir des enfants, territorialisation des ateliers sociolinguistiques et permanences, etc.) ;
- Créer des postes de coordination pour renforcer la mise en lien des acteurs associatifs et institutionnels engagés dans l'accès aux droits et l'accompagnement (coordination des lieux de solidarité, des écrivain.es public.ques, des formateur.rices ASL ...)
- Impliquer davantage les personnes concernées dans les différentes politiques locales et notamment les projets d'insertion comme les MNA à Palerme ;
- Trouver des moyens pour favoriser l'indépendance financière pour que les projets ne dépendent pas que d'une logique d'appel à projet et ainsi les inscrire dans une temporalité plus longue pour éviter les situations de rupture de droits ; réfléchir à des formes d'autofinancement ;
- Tenir compte des dimensions du territoire : pour les projets d'acquisition de l'autonomie, par exemple des MNA, s'il s'agit d'une grande ville il serait intéressant de procéder par "quartier" afin de garantir la participation du plus grand nombre possible de personnes ;
- Favoriser les démarches « d'aller-vers » pour lutter contre les situations de non-recours (Équipe mobile, maraudes, associations ciblées...)

Participation politique et exercice de la citoyenneté des migrant.es

Le dernier pilier du socle porte sur la participation politique et sur la citoyenneté de résidence, deux éléments fondamentaux pour dépasser une approche d'assistance et reconnaître le rôle actif des personnes migrantes dans la ville. Avant tout, il est important de mentionner qu'une grande partie de la participation politique est permise par le tissu associatif et militant de la ville. Et c'est le cas par exemple des associations culturelles et des collectifs de résidents dans les foyers à

Montreuil, les syndicats et les coopératives de personnes migrantes à Barcelone et les associations et collectifs d'immigré.es en général.

Pour ce qui est des politiques municipales qui favorisent la participation des résident.es étranger.es, elles se déclinent en deux approches. En premier lieu, la création d'instances de participation dédiées aux résident.es étranger.es à travers les conseils consultatifs qui sont présents dans 4 des 5 villes. Une étude comparative ci-après entre Barcelone et de Palerme permet d'ouvrir la discussion sur les possibles pistes d'amélioration. En deuxième lieu, il s'agit de la participation politique à travers les outils de la démocratie locale comme le budget participatif à Grenoble et Lisbonne.

Les conseils consultatifs des résident.es étranger.es

Barcelone : La Mairie de Barcelone a créé en 1997 le Conseil Municipal d'Immigration de Barcelone (CMIB), un organe consultatif, de proposition et de participation. Il s'agit du principal interlocuteur de la Mairie. Ce Conseil est composé d'entités et d'associations d'immigré.es -une soixantaine-, d'acteurs sociaux, de groupes politiques municipaux, d'un.e président.e (l'élu.e aux Droits à la Citoyenneté de la municipalité), de deux vices président.es (l'un qui provient d'une entité migrante et l'autre, qui est le Commissaire au Dialogue Interculturel), de syndicats et d'associations de voisin.es, d'un.e expert.e, ainsi que de responsables et techniciens de la municipalité. Les personnes qui composent le Conseil sont uniquement des volontaires et bénévoles. Cet organe a comme compétence d'émettre des propositions et des déclarations dans le but d'avoir une incidence sociale, culturelle et politique dans la ville. En principe, il est aussi un organe de consultation et la Mairie se doit de lui présenter ses politiques publiques et surtout celles qui sont en lien avec la migration.

Palerme : À Palerme il y a également un Conseil consultatif pour les résident.es étranger.es, La Consulta delle Culture (Assemblée des cultures) né en 2013 pour répondre à l'exigence de donner une voix et une place politique aux résident.es étranger.es - qui s'organisaient déjà dans les années 90 d'une façon plus informelle. Il s'agit d'un organe consultatif et représentatif des personnes qui ont une nationalité autre qu'italienne. Contrairement à Barcelone, le conseil n'est pas composé par des associations mais par 21 membres individuels qui, à titre volontaire, représentent sept aires géographiques différentes et qui sont élus, à travers une véritable élection, par les résident.es étranger.es présent.es à Palerme. L'objectif est multiple : favoriser la rencontre et le dialogue interculturel, organiser des événements, faire remonter les difficultés des personnes migrantes et faciliter le dialogue avec les institutions. Malgré certaines limites, notamment dans la prise en compte de la voix de ce conseil, qui se sont aggravées pendant cette période de pandémie, il y a une volonté politique de nourrir le débat sur le lien entre la participation politique et la résidence. D'autre part, ce conseil se démarque par l'élection de ses membres, témoignant d'une véritable volonté de délégation du pouvoir et de représentation.

D'autres outils de démocratie participative locale

Lisbonne : Le budget participatif de Lisbonne se caractérise par son accès universel. L'idée est que toute personne de plus de 16 ans ayant un lien avec Lisbonne puisse s'exprimer sur les projets à mettre en œuvre dans la ville (proposer un projet et/ou voter), c'est-à-dire indépendamment de sa situation administrative et de son lieu de résidence. Cela permet entre autres aux personnes en situation irrégulière et aux personnes résidant à la périphérie de la ville d'être également entendues sur les projets à mener dans la ville. Les porteur.euses des projets lauréats de chaque édition peuvent également participer à la concrétisation du projet aux côtés de la mairie. En 2018, l'équipe a réalisé plusieurs initiatives visant à impliquer les jeunes, les personnes âgées et les personnes migrantes qui participaient moins à ce dispositif. Ainsi, plusieurs sessions participatives, avec l'appui de traducteur.rices, ont été réalisées dans le quartier

interculturel d'Arroios, pour faire connaître cet outil et inciter les habitant.es à soumettre des projets, qui ont pu être rédigés en arabe, anglais et français puis traduits en portugais. Par ailleurs, la nouvelle plateforme en ligne du Budget Participatif est disponible en 111 langues. **Le budget participatif de Lisbonne apparaît ainsi comme un dispositif de démocratie locale universel et à vocation inclusive.**

Grenoble : Riche d'un ensemble d'outils de démocratie locale pour favoriser la participation politique de ses résident.es, la Ville désormais a initié des démarches pour inciter les résident.es étranger.es à s'en saisir. Un des dispositifs démontrant particulièrement cette dynamique est le budget participatif. Depuis 2015, la Ville a mis en place l'outil du budget participatif dont la promotion s'organise dans des espaces dédiés à l'accompagnement des personnes en exil pour leur en faciliter l'accès : ateliers socio-linguistiques au sein des maisons des habitant.es, auprès d'associations d'aide aux résident.es étranger.es, ou encore communication inclusive en représentant la diversité à travers les affiches explicatives du budget participatif. Depuis sa mise en place, de nombreux projets ont été proposés par des résident.es étranger.es et notamment par les apprenant.es des ateliers sociolinguistiques.

POINTS D'ATTENTION ET RECOMMANDATIONS

- Permettre aux personnes exilées de participer à la vie de la cité en s'exprimant non seulement sur les enjeux qui les touchent spécifiquement (par exemple dans des espaces dédiés) mais aussi en leur rendant accessibles les instances de la démocratie locale pour renforcer depuis leur regard les politiques de la ville de façon transversale ;
- Favoriser une participation horizontale, qui puisse être représentative des différentes populations qui composent la ville ;
- Encourager la visibilité des espaces de participation politique dans la ville pour que les personnes migrantes puissent se sentir réellement représentées ;
- Pérenniser un dialogue et un échange société civile/ municipalité pour l'élaboration des politiques ;
- Établir une communication plus large avec la population, au-delà des cercles militants pour approfondir la compréhension des enjeux et adhésion aux projets ;
- Permettre la participation et prendre en compte la capacité d'investissement des résident.es étranger.es en considérant les réalités matérielles, la disponibilité mentale et temporelle de chacun.e ;
- Amorcer une réflexion sur la carte de citoyenneté de résidence comme levier pour l'accès aux droits et une reconnaissance politique.

Conclusions et perspectives

En reprenant certaines pratiques inspirantes de collaborations entre société civile et autorités locales observées dans les villes de Barcelone, Lisbonne, Grenoble, Montreuil et Palerme, ce document nous donne des premières pistes de réponse à trois interrogations essentielles partagées par ces territoires :

- Comment concrétiser un changement de regard sur les migrations ?
- Comment garantir le caractère inclusif et pérenne des politiques locales pour l'accès aux droits?
- Comment favoriser la participation citoyenne des résident.es étranger.es ?

Pour chacune de ces interrogations, un ensemble de points d'attention et de recommandations souligne des insuffisances constatées comme les progrès qui se dessinent au vu de l'expérience accumulée. Les réponses que mettent en place les acteurs locaux à ces trois questionnements complémentaires contribuent cependant déjà à la construction de politiques locales alternatives face à celles stigmatisantes et sécuritaires prégnantes dans les politiques migratoires nationales. Elles démontrent qu'une politique accueillante et d'accès aux droits de tou·tes est non seulement souhaitée mais qu'elle est possible et qu'elle se met déjà en œuvre dans nombre d'endroits ! L'Alliance Migrations propose de poursuivre la réflexion autour du socle commun autour de trois chantiers d'actions :

- Faire vivre une réflexion commune entre les territoires autour des enseignements tirés de ces exemples ;
- Confronter et faire avancer ce socle commun à partir de la réalité d'autres territoires ;
- Œuvrer à rendre visible le socle commun pour défendre un changement de cap en matière de politiques migratoires.

Alliance Migrations

Plus d'informations

<https://alliance-migrations.fr>

<https://o-c-u.org>



<https://anvita.fr>

